



PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA FRANCOPHONIE ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

1^{er} janvier 2013 – 31 décembre 2015

Nous, Secrétaire général de la Francophonie et Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie

Considérant que la République d'Arménie a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2008 en tant que membre associé montrant ainsi qu'elle partage pleinement les objectifs et les orientations de cette organisation ;

Considérant que la Charte de la Francophonie affirme en son préambule que « la langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers. Elle est aussi un moyen d'accès à la modernité, un outil de communication, de réflexion et de création qui favorise l'échange d'expériences » ;

Considérant la résolution adoptée lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Québec en octobre 2008 et qui portait sur la promotion de la langue française et la mise en œuvre de pactes linguistiques ;

Considérant que dans la déclaration de la Conférence qui s'est tenue à Montreux en octobre 2010, les chefs d'État et de gouvernement ont « salué la signature des premiers pactes linguistiques lors de ce Sommet et encouragé la multiplication de ces plans d'action, qui favorisent la promotion du français ».

Considérant la volonté de la République d'Arménie, exprimée dans un courrier du 14 novembre 2011 de son Ministre des Affaires étrangères adressé au Secrétaire général de la Francophonie, de « travailler en étroite concertation avec la Francophonie à l'élaboration d'un pacte linguistique entre l'Arménie et la Francophonie » afin de « renforcer l'usage de la langue française et le rayonnement de la culture francophone dans le pays » ;

Considérant les progrès déjà observés en Arménie quant à la place du français dans le système éducatif, la culture et la communication, l'administration publique et la diplomatie, la signalétique des sites et l'information touristique du pays et exprimant le souhait que de nouvelles avancées soient enregistrées dans ces domaines ;

Considérant la volonté de la République d'Arménie

- De consentir à un effort particulier en faveur du français dans les domaines susmentionnés ;
- De renforcer la place du français dans l'offre d'apprentissage des langues étrangères à tous les niveaux d'études ainsi que dans la formation professionnelle et technique et la formation continue ;
- De conforter la formation des enseignants en et de français et les conditions d'apprentissage et d'enseignement du français dans le contexte multilingue arménien ;

4

- De renforcer la dimension francophone de ses universités ;
- De favoriser l'accès de sa population à des produits culturels (livres, émissions de télévision...) et à des médias francophones, en particulier à TV5MONDE ;
- D'encourager l'expression en français de ses représentants dans le cadre des organisations internationales et autres grands rendez-vous multilatéraux, conformément aux dispositions du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* adopté à Bucarest en 2006 ;
- De développer un environnement de nature à faciliter l'accueil des touristes francophones.

Nous nous engageons, en signant le présent Pacte linguistique,

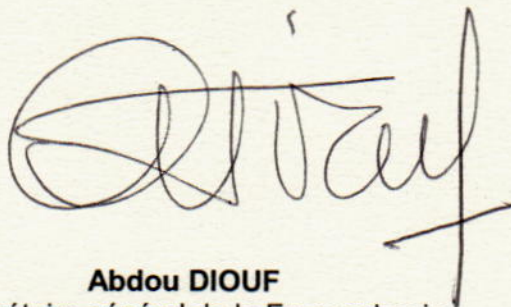
- A mettre en œuvre le plan d'action ci-joint destiné à répondre aux objectifs du présent Pacte ;
- A adopter un plan de travail annuel qui en précisera le rythme de mise en œuvre et indiquera les ressources nécessaires à son exécution telles que mobilisées par les différents partenaires et approuvées par leurs instances respectives ;
- A veiller à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Pacte linguistique ;
- A réexaminer, au terme du présent Pacte et au vu des résultats obtenus, les conditions dans lesquelles il pourrait éventuellement faire l'objet d'une reconduction.

Sont aussi parties à ce Pacte en raison de leur contribution à sa mise en œuvre :

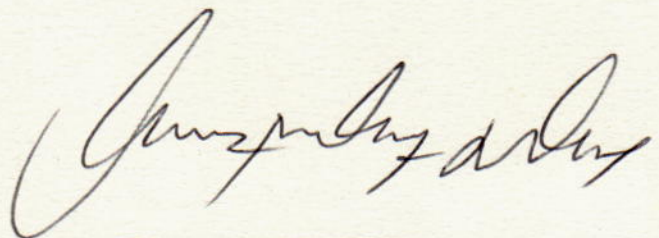
- L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ;
- TV5MONDE ;
- L'Association internationale des Maires francophones (AIMF) ;
- L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ;

Le présent Pacte linguistique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de trois ans.

Fait à Kinshasa, le 12 octobre 2012



Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie



Edward NALBANDIAN
Ministre des Affaires étrangères
de la République d'Arménie

PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA FRANCOPHONIE ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

PLAN D'ACTION VOLET ÉDUCATIF

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTEURS / PARTENAIRES	ACTIONS / FINANCEMENT
A. RENFORCEMENT DE LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF		
1. Mise en œuvre de la troisième langue étrangère optionnelle dans les établissements scolaires.	MES	Application de la mesure. Sensibilisation des directeurs d'école à l'importance de la langue française comme langue internationale et langue officielle des principales organisations. Travail sur les méthodes, les programmes, les manuels.
2. Soutien à la mise en place de l'enseignement du français renforcé dans 10 établissements scolaires d'Erevan et de Gumri* (1h en 2 ^{ème} , 3 de la 3 ^{ème} à la 9 ^{ème} et 6 de la 10 ^{ème} à la 12 ^{ème}).	MES, MAEEF, TV5 Monde, AAPF, Coopération décentralisée francophone	Élaboration du programme, choix et fourniture des ouvrages pédagogiques, formation des enseignants, formation aux outils pédagogiques de TV5 Monde, accès à Internet, organisation de séjours linguistiques pour les meilleurs élèves.
3. Soutien à la mise en place des programmes complémentaires en langue française dans les mêmes établissements scolaires* sur la base d'un enseignement de 10 à 12h par semaine.	MES, MAEEF, AAPF, OIF (DEF dans le cadre des actions votées par le Conseil d'orientation du CREFECO), coopération décentralisée francophone	Élaboration des programmes scolaires, choix et fourniture des ouvrages pédagogiques, formation des enseignants (stages et séminaires), organisation de séjours linguistiques pour les meilleurs élèves.
4. Réalisation du projet de Lycée franco-arménien.	MES, MAEEF	Travaux préparatoires en cours 2012/2013.
5. Renforcement des relations entre les Universités d'Arménie et l'AUF, notamment à travers le Campus numérique francophone (CNF) à Erevan et le Bureau régional de l'AUF.	MES, AUF, universités arméniennes et UFAR	Accompagnement de l'AUF pour répondre aux appels à projets.
6. Amélioration de l'intégration de l'Arménie dans les activités régionales de l'AUF.	MES, AUF, universités arméniennes et UFAR	Organisation de manifestations régionales à caractère académique, culturel et festif.

7. Introduction du programme pilote de français dans les établissements préscolaires en tant que service éducatif complémentaire (création des conditions de l'enseignement du français en s'appuyant sur la langue maternelle).	MES, coopération décentralisée francophone, AIMF, Mairie d'Erevan et UCA	Soutien aux établissements préscolaires choisis, élaboration d'activités adaptées aux très jeunes enfants, coopération entre instituteurs.
B. FORMATION PROFESSIONNELLE		
Soutien à la formation professionnelle en français, dans des domaines où cette langue représente une plus-value.	OIF (DEF)	Examen de la possibilité de mettre en place des filières bilingues dans certains secteurs où le français représente une plus-value, après une étude permettant de distinguer ces secteurs.
C. FORMATION DES FORMATEURS		
1. Participation aux formations organisées par le CREFECO.	MES, OIF (DEF/CREFECO), AAPF	Participation des formateurs de formateurs et des enseignants de français aux formations organisées par le CREFECO.
2. Mise en œuvre des actions de démultiplication des formations du CREFECO.	MES, OIF (DEF /CREFECO), AAPF	Signature d'un accord entre le MES et l'OIF déléguant à l'AAPF la démultiplication des formations du CREFECO, en tant que formation complémentaire.
3. Favoriser l'utilisation des outils pédagogiques de TV5 Monde.	MES, TV5 Monde	Installation des accès à Internet dans les établissements scolaires et universités francophones, organisation de stages de formation pour leur utilisation.
D. SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS FRANCOPHONES		
Poursuite de la coopération avec l'AIMF dans le domaine de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement d'écoles.	MES, AIMF, Maire d'Erevan, UCA	Construction d'une annexe et équipement d'un laboratoire de langue au Lycée Benjamin Jamgotchian n°119 d'Erevan. Equipped d'un laboratoire de langue au Lycée n°3 de Gumri.
* Article 3 Champ d'application : alinéa 1 de la Convention entre le Ministère de l'Éducation et de la Science de la République d'Arménie et le Ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française relative à l'enseignement du français dans les établissements scolaires de la République d'Arménie : « <i>L'effet de la présente Convention concerne les écoles dont la liste est approuvée par la Partie arménienne. Cette liste est révisable chaque année.</i> »		

VOLET CULTURE ET COMMUNICATION

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTEURS / PARTENAIRES	ACTIONS / FINANCEMENT
1. Mise en place d'espaces du livre francophone (ELFE) dans les bibliothèques d'Erevan et d'autres villes d'Arménie.	MC, Mairie d'Erevan, UCA et autres communes (Gumri et Goris), OIF	Fourniture de livres en français, notamment à la bibliothèque A. Issahakian d'Erevan et aux bibliothèques municipales de Gumri et de Goris.
2. Poursuite de l'équipement de bibliothèques par l'AIMF.	MC, Mairie d'Erevan, UCA et les mairies de Gumri et de Goris, AIMF.	Équipement de salles multimédia de la bibliothèque A. Issahakian d'Erevan et des bibliothèques municipales de Gumri et de Goris.
3. Formation de bibliothécaires (langue française et animation).	MC, Mairie d'Erevan, UCA, OIF (animation), MAEEF, AIMF (langue française)	Cours de formation.
4. Favoriser le développement des échanges culturels avec les pays francophones, notamment lors du « Mois de la Francophonie ».	MC, OIF, MAEEF, autres pays membres de l'OIF, coopération décentralisée francophone.	Aide à la participation d'artistes et d'auteurs francophones à des manifestations culturelles, et à la diffusion d'œuvres culturelles francophones.
5. Création d'un espace du livre francophone dans le salon du livre d'Erevan.	MC, OIF, pays membres de l'OIF	Contribution à l'animation de cet espace (Promotion des lauréats du Prix des Cinq Continents...).
6. Poursuite de l'édition bilingue d'œuvres francophones.	MC, MAEEF	Ouvrages à faible coût à promouvoir dans les milieux scolaires et universitaires.
7. Examiner la possibilité de l'attribution d'un canal de diffusion à TV5 Monde.	Commission nationale de la télévision et de la radio de la République d'Arménie, TV5 Monde, MAEA, pays membres de l'OIF	Négociation et signature d'un accord dans la perspective du passage au numérique en 2015.
8. Favoriser la diffusion de films et documentaires francophones, sous titrés en arménien sur les chaînes publiques arméniennes.	Conseil de la Société de télévision et de radio publique arménienne, TV5 Monde	Accord entre TV publique et TV5 Monde.
9. Soutien au projet de création du média électronique francophone « Le Courrier d'Erevan » diffusant l'information sur la francophonie en Arménie.	Responsable du projet, OIF	Parrainage de l'OIF.

VOLET FRANÇAIS SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTEURS / PARTENAIRES	ACTIONS / FINANCEMENT
FORMATION DES FONCTIONNAIRES		
1. Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du <i>Programme sur le français dans la Diplomatie et la Fonction publique.</i>	MAEA, OIF	<i>Programme de l'OIF pour le français dans la Diplomatie et la Fonction publique (FDFP) co-financé OIF/Arménie</i>
2. Organisation de formations thématiques destinées aux fonctionnaires de l'administration arménienne.	MAEA, OIF	Stages organisés par l'ENA ou d'autres organismes dans le cadre du programme FDFP.
3. Formation au français des stagiaires de l'Académie diplomatique arménienne.	MAEA, OIF	Cours de langue, y compris niveau débutant, pour ces jeunes prometteurs dans le cadre du programme FDFP.
4. Valorisation des formations suivies dans le cadre du programme FDFP.	MAEA	Prise en compte des connaissances linguistiques en français dans la progression des carrières des diplomates et fonctionnaires.
5. Soutien à la mise en place du site Internet en français du Ministère des Affaires étrangères ;	MAEA, OIF	Mise en oeuvre dans le cadre du programme FDFP.
6. Instructions données aux fonctionnaires arméniens pour le respect du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.	MAEA, OIF	Circulaire invitant à privilégier l'expression en langue française chaque fois que c'est possible, à s'assurer que les Secrétariats fournissent des versions françaises des interventions dans d'autres langues, à intervenir auprès d'eux lorsque la diversité linguistique n'est pas respectée et à participer aux travaux des groupes d'ambassadeurs francophones.
7. Formations au français organisées par l'APF pour les fonctionnaires et élus de l'Assemblée nationale d'Arménie.	Assemblée Nationale, APF	Programme Noria de l'APF
8. Traduction française du site Internet de l'Assemblée Nationale d'Arménie.	Assemblée Nationale, APF	Programme Noria de l'APF
9. Poursuite des formations au français proposées par l'AIMF aux fonctionnaires de la Mairie d'Erevan.	Mairie d'Erevan, AIMF	Formation AIMF

VOLET TOURISME

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTEURS / PARTENAIRES	ACTIONS / FINANCEMENT
1. Favoriser la présence de supports d'informations francophones à destination des touristes et des professionnels du secteur.	Mec (coordinateur pour la partie arménienne), MC, UCA, Mairie d'Erevan, AIMF, avec l'appui de la coopération décentralisée francophone	Action concertée pour la production de guides en français, d'un lexique francophone à l'usage des propriétaires de gîtes ruraux et de supports d'information de promotion régionale.
2. Promouvoir l'affichage de la signalisation en français sur les lieux touristiques les plus importants.	Mec (coordinateur pour la partie arménienne), MT, MC, UCA, AIMF	Détermination des sites, action concertée pour la mise en œuvre progressive de la signalisation.
3. Mise en œuvre de formations supérieures de spécialistes francophones en matière touristique.	MES, Mec, AUF, UFAR, universités arméniennes	Master de gestion culturelle et touristique de l'UFAR. Mise en œuvre de formations en matière touristique dans d'autres universités d'Arménie.
4. Œuvrer à la mise en place d'un portail plurilingue d'information touristique commun.	Mec (coordinateur pour la partie arménienne), MC, Mairie d'Erevan, UCA, AIMF avec l'appui de la coopération décentralisée francophone	Aide au regroupement des sites touristiques des villes et à la traduction des contenus en français.

Principales abréviations :

AAPF : Association arménienne des professeurs de français
AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
APF : Assemblée Parlementaire de la Francophonie
AUF : Agence Universitaire de la Francophonie
MAEA : Ministère des Affaires étrangères d'Arménie
MAEEF : Ministère des Affaires étrangères et européennes de la France
MC : Ministère de la Culture d'Arménie
MEc : Ministère de l'Economie
MES : Ministère de l'Education de la Science d'Arménie
MT : Ministère des transports
OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
UCA : Union des Communes d'Arménie
UFAR : Université Française en Arménie

AVENANT AU PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA FRANCOPHONIE ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Nous, Secrétaire générale de la Francophonie et Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie,

Considérant que la Francophonie et la République d'Arménie ont convenu, en 2012, d'un pacte linguistique visant l'amélioration de la place du français dans le système éducatif, l'environnement culturel et médiatique, l'administration publique et les relations internationales du pays ;

Prenant acte du bilan positif de la mise en œuvre du pacte linguistique ;

Considérant que le pacte linguistique est arrivé à échéance le 31 décembre 2015 ;

Tenant compte du succès de la réalisation de plusieurs actions et reconnaissant que la mise en œuvre d'autres mesures doit s'inscrire dans le temps et nécessite d'autres moyens,

Nous nous engageons en signant le présent Avenant,

À reconduire le pacte linguistique pour 3 années, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et, ce faisant, à adopter dans le courant du premier semestre 2016, un plan d'action fondé sur les priorités suivantes :

- Dans le domaine de l'éducation : extension progressive de la mise en place de l'enseignement du français en tant que 3^e langue étrangère. Consolidation de l'enseignement du français renforcé dans le cadre des dispositions conventionnelles en vigueur. Renforcement de la formation des professeurs de français, en cohérence avec le plan national de formation ;*
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur : développement de la coopération entre les universités arméniennes et l'AUF ;*
- Dans le domaine de la formation au et en français des diplomates et fonctionnaires : mise en œuvre de l'Initiative Francophone nationale ;*

- *Dans le domaine de la culture et de la communication : poursuite des initiatives culturelles francophones (Saison de la Francophonie, notamment) en promouvant celles visant à créer un environnement scolaire francophone et introduction de TV5MONDE dans l'offre de la TNT.*

Pour chacune de ces priorités, un contrat d'objectifs et de moyens portant sur la période couverte par l'avenant devra faire apparaître les engagements des parties prenantes.

Un comité technique de pilotage, intégrant les points focaux des principales institutions parties prenantes du Pacte et les points focaux arméniens, sera mis en place pour le suivi des actions.

Sont parties à cet avenant, en raison de leur contribution à sa mise en œuvre, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et TV5MONDE.

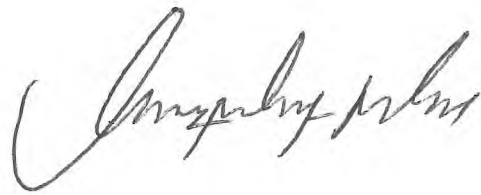
Signé à Paris, le - 4 AVR. 2016

Pour la Francophonie



Michaëlle JEAN
Secrétaire générale

Pour la République d'Arménie



Edward NALBANDIAN
Ministre des Affaires étrangères